



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de l'atelier du CC SUD sur l'évaluation de la PCP Mercredi 23 Octobre 2024 – Madrid / en ligne

1. Bilans

a. Introduction par la DGMARE

Joan Roussouliere (DGMARE) a rappelé que l'évaluation de la PCP s'inscrit dans le cadre « mieux légiférer » et est donc basée sur 5 critères : l'efficacité, l'efficience (en termes de coût), la pertinence (face à l'évolution du contexte générale actuel et futur), la cohérence (entre les articles mais aussi avec les autres outils législatifs européens ou internationaux), la valeur ajoutée de l'UE (par rapport à une action nationale ou régionale).

- L'étude s'organise autour de 6 thématiques : Organisation Commune des Marchés
- Gestion des mesures de pêches
- Gouvernance (dont les CC)
- Politique extérieure
- Aquaculture
- Contrôle et mise en œuvre

Les résultats de l'étude sont attendus pour fin 2025, ce n'est qu'à ce moment-là que seront décidées les prochaines étapes.

b. Présentation de l'avis 173 du CC SUD

Sergio Lopez (Président du CC SUD) a présenté les principaux points de l'avis 173 du CC SUD dédié à l'évaluation de la PCP et publié en Mai 2024.

Les principales thématiques identifiées ont été reprises dans la deuxième partie de cette réunion, afin de structurer le débat.

L'avis 173 du CC SUD est disponible ici :

<https://cc-sud.eu/wp-content/uploads/2024/06/Avis173-PCP-052024-FR.pdf>

La réponse de la Commission Européenne, reçue quelques jours avant la réunion, n'a donc pas pu être analysée en détail ce jour, mais est disponible ici :

<https://cc-sud.eu/wp-content/uploads/2024/06/240927-6837983-FR.pdf>

2. Échange

a. Objectifs socio-économiques

Pour Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) la triple durabilité, environnementale, sociale et économique de la pêche ; incluse en 2013 dans la PCP, ne peut être atteinte sans une amélioration et un partage des connaissances scientifiques mais aussi la prise en compte des connaissances empiriques du secteur, ce que la Commission semble avoir oublié et méprisé, notamment en ne prévoyant pas d'interprétation à ses réunions. Malgré cela, le secteur

travaille avec les scientifiques et les ONG pour trouver des points de consensus, notamment cet avis 173.

La Commission doit prendre en compte l'avis du secteur en amont de ses propositions, notamment à l'ICCAT, le projet Pêcheurs du futur a révélé le manque de connaissances de la réalité du terrain, notamment des pêches traditionnelles.

Les pêcheurs sont les premiers affectés par le changement climatique, nous avons un futur seulement si nous nous adaptons et si nous le voulons, et si on est écouté.

Jérôme Jourdain (UAPF) a rappelé que le secteur faisait face à de nombreuses contraintes extérieures ces dernières années : Brexit, conséquences de la guerre en Ukraine, légitimité des états Pêcheurs dans les ORGP, Greenddeal, extension en mer de l'activité industrielle (parc éolien)... Ces nouvelles contraintes doivent être prises en compte et les objectifs initiaux de la PCP adaptés, il faut défendre les intérêts alimentaires européens, protéger nos entreprises face à d'autres pavillons avec normes sociales et environnementales différentes.

Pour David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) des bilans des impacts socio-économiques potentiels devraient être fait avant toute décision de gestion, notamment lors de l'adoption d'une forte baisse d'un TAC. Un dégoût face aux difficultés actuelles se généralise, si on ne fait pas attention le secteur va disparaître, au profit d'importation. Des minima socio-économiques devraient être mis en place lorsque les stocks sont réduits par d'autres facteurs (changement climatique, pollution). Ces autres facteurs doivent être étudiés pour pouvoir maintenir une pêche quand la biomasse diminue. 80% des stocks du CC SUD ont un recrutement à la baisse, la gestion actuelle est obsolète.

Raul Garcia (WWF) a indiqué que des objectifs socio-économiques doivent être établis, il faut se rapprocher des territoires, permettre l'égalité des chances, renforcer les contrôles, et améliorer les processus de consultation, revoir l'article 17 qui est aujourd'hui appliqué différemment dans chaque État Membre. Enfin Raul Garcia qu'il ne faut pas qu'il y ait un basculement des pêcheurs et de l'effort de pêche du secteur professionnel vers la pêche de loisir (phénomène qui est notable aujourd'hui).

Maria- José Rico (FECOPPAS) a souligné que sans rentabilité, la relève générationnelle du secteur ne se fera pas, il faut donc prendre en compte les objectifs socio-économique. Il sera intéressant de comparer l'apport de l'UE à une gestion nationale de la pêche.

Pour Miren Garmendia (OPEGUI), la PCP est aujourd'hui une politique très limitante qui empêche de créer l'avenir, ces limitations n'ont plus de sens, les pêcheurs veulent eux même abandonner le secteur. Il faut améliorer les conditions de travail, donner de la dignité au métier.

Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne) a indiqué souhaiter que l'impact socio-économique cumulé des réglementations (y compris en dehors de la PCP) soit étudié.

Humberto Jorge (ANOPCERCO) a commenté que dans sa zone les emplois liés à la pêche sont en diminution, le secteur se réduit, alors même que les stocks sont en meilleur état, au-dessus du RMD, selon les propres documents de la Commission : les politiques doivent désormais être améliorées pour répondre à ces enjeux socio-économiques.

Pour Luis Vicente (ADAPI) la Commission doit permettre une pêche européenne pour alimenter les européens, en provenance des communes européennes et ne pas répéter le désastre des politiques faites contre les pêcheurs (obligation de débarquement).

Joan Roussouliere (DGMARE) a conclu ce point en commentant que ces thématiques seront bien étudiées dans le cadre de l'évaluation. Il sera important de fournir des données quantitatives pour comprendre les raisons des problèmes, pour réfléchir ensemble à des solutions.

2. Régionalisation et participation aux conseils consultatifs (CC)

Selon Jérôme Jourdain (UAPF), la régionalisation se développe et est visible via les recommandations conjointes et la participation aux CC . Néanmoins, celle-ci est contrainte par le fort pouvoir d'initiative de la CE qui porte des décisions très orientées et impose le calendrier et le sujet. Jérôme Jourdain (UAPF) regrette le manque d'impact des CC au sein des groupes d'Etats Membres, la régionalisation multiplie les instances, or les moyens restent limités. Il faudrait rendre la régionalisation réellement opérationnelle, améliorer le lien entre les CC et la CE notamment via les Groupes d'Etats Membres.

Pour David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine), les CC devraient pouvoir consulter directement le CIEM et le CSTEP. Il est aujourd'hui difficile pour les CC de proposer des mesures, celles-ci doivent être tellement précises, face à la multiplicité des enjeux et encadrements déjà en place, qu'il est nécessaire de permettre leurs évaluations directes.

Concernant les conseils consultatifs, Raul Garcia (WWF) estime que la clé de leur succès est la participation active de la Commission en séance. Pour cela les services de la DGMARE doivent bénéficier de plus de ressources humaines.

En conclusion de ce point, Julia Rubeck (DGMARE) a indiqué qu'effectivement un problème de ressource est bien réel au sein de la DGMARE.

La régionalisation est au cœur de la PCP, la DGMARE est bien consciente de son importance et les différences entre régions sont bien visibles.

3. Représentation extérieure

Pour Jérôme Jourdain (UAPF), il faut bien prendre conscience que dans le contexte actuel, l'UE représente des états pêcheurs dans d'autres Etats, il faudra être particulièrement vigilant à la renégociation du Brexit en 2026.

Raul Garcia (WWF) a ajouté que l'UE a de moins en moins d'influence, surtout dans l'Océan Indien où son passé colonial est souvent critiqué. Il faut donc améliorer notre position, notre pouvoir diplomatique pour travailler ensemble à une amélioration des pêcheries, trouver les moyens d'être plus efficaces et bâtir des consensus dans les organisations internationales.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a souligné que l'influence de l'UE est en perte de vitesse par choix politique. Le maquereau en est le parfait exemple, le laissé faire des 10 dernières années va avoir un prix.

Julia Rubeck a conclu en indiquant qu'une communication sur les relations extérieures est en cours de préparation, ces éléments seront bien repris dans l'évaluation.

4. Règlements et décisions politiques

Miren Garmendia (OPEGUI) a indiqué le réel besoin de simplification des règlements, ils ne sont pas compréhensibles par les professionnels. Le nouveau règlement de contrôle en est l'exemple.

Sergio Lopez (OP Burela) a confirmé que le règlement de contrôle était très difficile d'accès, en raison également de son report du calendrier de mise en œuvre, il a ajouté que la difficulté provient également des interprétations par les administrations nationales pas toujours cohérentes, notamment lors de la mise en place de l'obligation de débarquement.

Jérôme Jourdain (UAPF) a souligné que de nouvelles réglementations sont en préparation : il faudra être particulièrement attentif au règlement sur la restauration de la nature. Jérôme Jourdain (UAPF) regrette la volonté de rendre opérationnel la Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin, cette directive ne l'est pas et souhaite que la DGMARE se rapproche de la DGENV pour éviter la prise de décisions intolérables pour le secteur.

Julia Rubeck (DGMARE) a commenté que les services de la DGMARE travaillent bien avec la DGENV, la nomination de deux commissaires différents ne change pas les travaux en place, déjà partagé.

Le Président conclut la réunion en proposant que tous les commentaires du jour soit présentés au prochain Comité Exécutif pour qu'il décide des prochaines étapes pour le CC SUD sur ce thème.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

BILAN :

- **Les membres ont reçu les informations concernant le programme et le calendrier de l'évaluation de la PCP.**
- **Les membres ont échangé avec la DGMARE sur les sujets identifiés comme prioritaires par le CC SUD.**
- **Des points d'informations réguliers seront maintenus sur ce sujet avec les représentants de la DGMARE.**